

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ECHO

DU

## CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

Revue Religieuse, Scientifique, Historique, Littéraire et Artistique.

Vol. VI.

Montréal (Bas-Canada), 1er Septembre 1864.

No. 17.

SOMMAIRE.—Chronique.—Nécrologie; l'honorable Baby; le Rév. Messire Lefrançois; le Rév. Messire D. Bérud — Introduction à l'histoire du Droit, analyse de la 1ère lecture de D. H. Sénécal, écuier, avocat.—L'éducation classique en Canada par M. Herc. Beaudry, prêtre.—Union St. Jacques, esprit d'association.—Jeanne-Marie; le marché; l'assassinat.

Le Comité de l'*Echo* vient de perdre un de ses membres les plus dévoués dans la personne de Ach. Belle, écuier, avocat, dont la plume habile avait donné tant de charmes à notre feuille et surtout à la chronique. Nos lecteurs et tous les amis de l'*Echo* partageront sans doute nos justes et sincères regrets. Nous espérons que son successeur, sans faire oublier M. A. Belle, saura nous dédommager de la perte que vient de faire notre Revue.

### CHRONIQUE.

Le temps est aux excursions. Pour se soustraire à l'atmosphère étouffante des villes, ceux qui en ont les moyens et la facilité, vont respirer l'air frais de la campagne. St. Léon, Varrennes, par leurs eaux bienfaisantes, attirent beaucoup de touristes; le plus grand nombre cependant se porte vers Tadoussac, la Rivière du Loup et Cacouna, où les bains sont de plus en plus à la mode.

De toutes ces excursions, celle qui a eu le plus de retentissement et qui a offert, il paraît, le plus d'agréments, est celle qui a eu lieu dans les provinces maritimes. Tous ceux qui y ont pris part en reviennent enchantés. Ils ne tarissent pas en louange sur la beauté et la richesse du pays, mais surtout sur l'urbanité des habi-

tants qui les ont parfaitement accueillis. A St. Jean et à Halifax en particulier, ils ont été l'objet des attentions les plus empressées. Nos touristes ont pu se convaincre dans un premier aperçu que si l'élément catholique ne domine pas dans ces contrées, il jouit cependant d'une certaine influence. Ils ont également remarqué que la langue française était loin d'y être oubliée. Le côté pratique de cette excursion, a été celui que signale le rédacteur de la *Gazette de Sorel*: c'est que pour donner plus d'importance aux Acadiens, dans les affaires comme dans la politique, il faudrait leur envoyer du Canada des prêtres et des instituteurs, ce dont les campagnes sont assez dépourvues.

Pendant que nous autres, nous voyageons; nos voisins continuent à se battre, sans qu'il soit possible d'entrevoir la fin de la lutte, si ce n'est peut-être que la conscription, pour laquelle ils n'ont pas beaucoup d'attrait, donnera un peu de répit. Pettersburg tient toujours, ainsi qu'Atlanta; Mobile résiste, sans que la flotte Feragat puisse l'entamer. Les Confédérés semblent si confiants dans la valeur des troupes qui défendent ces villes que, soit pour faire diversion, soit pour se procurer de nouveaux approvisionnements, ils ont commencé une nouvelle invasion dans le Maryland. D'après les dernières nouvelles, des batailles sanglantes ont eu lieu et ont duré plusieurs jours. En même temps un corsaire formidable du sud, le Tallahassee, donnait la chasse aux vaisseaux marchands du Nord. L'Angleterre, n'a pas jusqu'ici cru devoir intervenir. La France, mal renseignée, met pour condition que l'esclavage soit aboli

dans le Sud, comme si l'esclavage était la cause première de cette lutte. En attendant, elle proteste contre les empiétements de la Prusse dans le Danemark et semble s'entendre avec la confédération allemande pour y faire opposition; mais il est à croire que ces remontrances n'auront qu'un effet moral, comme celles qui ont été faites à la Russie au sujet de l'infortunée Pologne.

Dans un autre ordre de choses, nous n'avons que d'heureuses nouvelles à constater. C'est d'abord la retraite pastorale des prêtres du Diocèse de Montréal qui s'est faite au Grand Séminaire et qui a été suivie du Synode. Mgr. de Montréal, dont la santé est heureusement rétablie, a présidé à tous les exercices. C'est ensuite le mouvement bien prononcé qui se propage de plus en plus en faveur de la colonisation. Plus que jamais on comprend l'importance de cette œuvre nationale. Divers projets, il paraît, ont été présentés à ce sujet et discutés dans les assemblées du clergé, réuni en Synode. Cette intervention des amis les plus dévoués aux intérêts du peuple, dans une œuvre de cette nature, nous est une garantie de plus de son succès. D'après les renseignements qui nous ont été fournis par des amis de la colonisation, ce qu'il faut surtout, pour cette œuvre, ce sont des missionnaires. Des townships immenses sont ouverts, et de toutes parts les familles y accourent. Mais il faut des chapelles, il faut des écoles, il faut surtout des prêtres. Si les projets qui ont été élaborés, sont mis à exécution; si des sociétés de secours sont formées, nul doute que bientôt ces nouvelles populations, n'aient ce qu'elles demandent à grands cris. Déjà nos diverses sociétés de Montréal, se sont organisées pour venir en aide aux colons. Nous faisons donc des vœux pour que leur patriotisme ait un heureux résultat. Afin de les encourager, nous remettons plus bas sous les yeux de nos lecteurs l'analyse d'un discours qui leur rappellera ce que peut l'esprit d'association. Avec de l'entente et de la bonne volonté, nous pouvons mener toutes choses à bien.

Nous lisons dans un journal de Paris :

Le conseil général de la congrégation de St. Sulpice a élu un successeur au vénérable M. Carrière, dont nous avons déjà donné la notice

biographique. Le nouveau supérieur est M. l'abbé Caval. Dès l'âge de 29 ans il fut nommé vicaire-général de Pamiers et supérieur du grand séminaire de ce diocèse. Il gouverna cette maison depuis 1829 jusqu'à 1847, où il fut nommé supérieur du grand séminaire d'Avignon et vicaire-général. Depuis plusieurs années, M. Caval était supérieur de la Solitude (1) à Issy, près Paris. C'est, sous tous les rapports, ajoute ce journal, un des hommes les plus remarquables de la société de St. Sulpice.

Une demoiselle très-charitable, Mlle Gauthier, qui vient de mourir à Luxeuil (Franche-Comté,) à l'âge de 88 ans, a légué à cette ville une somme de 155,000 francs pour la fondation d'un hospice.

Un des membres catholiques les plus éminents du parlement d'Angleterre, M. Georges Bowyer, a fondé, lui seul, à Londres, un magnifique hôpital spécialement destiné aux incurables.

On sait qu'il y a en Angleterre une cour spéciale pour prononcer le divorce. En 1863, il n'y a pas eu moins de 255 demandes, sans compter 7 déclarations de nullité, 43 séparations judiciaires et 12 séparations de biens. Il a été rendu 237 arrêts. Le nombre de divorces augmente chaque année considérablement.

Un journal de Vienne dit que depuis peu, dans les hauts cercles de la capitale de l'Autriche, les dames en grande toilette ne mettent plus de crinolines. C'est l'exemple donné par l'Impératrice qui a, dit-on, amené cette réforme. Les Canadiennes resteront-elles en arrière des Autrichiennes.

Une comète vient d'être découverte par un astronome de Florence, M. Donati, elle est visible le soir.

Le clergé parisien vient de s'augmenter de vingt prêtres polonais échappés aux massacres des Russes. Ces infortunés, qui sont arrivés dans le dénuement le plus complet, ont été placés par l'archevêque de Paris dans différentes paroisses où ils recevront un faible traitement.

*L'Unita Catholica* annonce qu'il a été accordé à une compagnie belge l'autorisation de creuser un canal à Ostie. Cet ouvrage coûtera six millions de francs, Rome se trouverait ainsi dotée

(1) On appelle de ce nom la maison du noviciat de la congrégation de St. Sulpice.

d'un port situé à 15 milles de distance, ou plutôt Rome reconquerra l'ancien port d'Ostie.

L'inauguration solennelle des immenses tunnels du chemin de fer entre la France et l'Espagne doit avoir lieu dans les premiers jours de ce mois. Une locomotive les a parcourus pour la première fois le 15 juillet dernier.

Nous accusons réception, 1o. du rapport du Comité spécial de l'enseignement agricole, 2o. du rapport du Bureau des Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc., pour l'année 1863. Nos remerciements à qui de droit.

### NECROLOGIE.

L'HONORABLE FRANÇOIS BABY.

Le dix du mois d'août ont été conduits à leur dernière demeure, les restes mortels de l'honorable François Baby, si soudainement enlevé à sa famille, au milieu d'une vie toute pleine d'activité.

Le convoi funèbre partit de la demeure du vénérable défunt, à 10 heures du matin, pour se rendre à la cathédrale où il a été inhumé. Le concours des citoyens qui assistaient aux funérailles était considérable. Les cordons du poêle étaient portés par Sir E. P. Taché, l'Hon. G. E. Cartier, l'Hon. N. Bossé, les Mons. juges Caron, Taschereau et l'Hon. Geo. Pemberton.

M. Baby descendait de l'une des plus anciennes familles du pays, alliée elle-même aux plus nobles et aux plus historiques, telles que celles des de Lanandière, des Chartier de Lotbinière, des DeGaspé, des Deléry, etc. Son père, l'honorable François Baby, qui était né en 1730, et qui est mort en 1821, à l'âge de près de 92 ans, faisait, avant la conquête, le commerce de pelletteries à Londres, en société avec M. Ellice, le père du très-honorable M. Ellice qui vient de mourir, — il fut adjudant général des Milices et mourut Conseiller Exécutif de cette Province, après l'avoir été pendant plus de 30 ans. L'horreur qu'il avait conçue de la révolution française qui avait fait périr sur l'échafaud quelques-uns de ses parents les plus proches, le poussa à se ranger du côté du gouvernement et à résister aux idées nouvelles qui commençaient à surgir en 1815.

Il fut le tuteur des enfants de son frère, parmi lesquels l'on remarque M. Jacques Baby, qui fut, tour à tour Orateur de la Chambre basse et Receveur Général du Haut-Canada, et le général Baby, mort à Londres en 1857.

M. Baby était un homme d'une incroyable énergie et d'une activité surhumaine. Faible en apparence de constitution, jamais il ne succomba à la fatigue ou au travail. Déjà, à l'âge de 19 ans, il faisait des entreprises considérables. S'il succombait aujourd'hui, c'était pour se relever demain, avec un redoublement d'énergie dans des entreprises plus considérables, et lorsque la mort vint si soudainement le frapper, il rêvait des entreprises plus grandioses que toutes celles qu'il avait accomplies jusque-là. Dans sa course ardente, accidentée par des naufrages, il a tout naturellement laissé sur son passage des amis et des ennemis; mais personne ne lui a jamais contesté les rares qualités qui

l'ont rendu si remarquable, surtout dans les quinze dernières années de sa vie; c'est-à-dire une sûreté de coup d'œil extraordinaire, une connaissance profonde du cœur humain, une volonté agissante et rapide comme l'éclair dans sa marche et une générosité sans limite. Des milliers de personnes peuvent attester la bonté de son cœur et l'on peut dire que personne n'est allé frapper en vain à sa porte. Nulle infortune n'a jamais trouvé son cœur fermé.—*Journal de Québec.*

JOSEPH PHILIPPE LEFRANÇOIS.

Le Rév. Messire Lefrançois originaire de la paroisse du Château Richer, fut ordonné prêtre le 12 octobre 1817. Après un an de vicariat à la Rivière-Ouelle il fut envoyé comme directeur au Collège de St-Hyacinthe et y demeura 2 ans. Ensuite il fut chargé de la mission de Bonaventure pendant 9 ans, et, à son retour, fut nommé curé de Ste.-Claire. En 1844 il fut transféré à la cure du Cap-Santé, et en 1848 à celle de St. Henri. Mais ce respectable ecclésiastique ressentait dès lors des atteintes de la maladie qui l'a fait souffrir durant tant d'années. Il dut abandonner le ministère en 1850, et supporta avec une patience inaltérable jusqu'à sa mort, les douleurs qu'il éprouvait par suite d'un rhumatisme aigu et de l'hydropisie. Sa mort est arrivée le 11 du mois d'août à l'hospice des prêtres de Lévis: il était alors dans sa 73<sup>e</sup> année. M. Lefrançois appartenait à l'association des trois messes, à la Congrégation du Petit Séminaire de Québec et à la Société Ecclésiastique de St. Michel.—*Courrier du Canada.*

DIEUDONNÉ BÉRARD.

Le Rév. Messire Dieudonné Bérard, Curé de Ste. Marthe, a aussi rendu sa belle âme à Dieu le 17 du même mois, à la suite d'une longue maladie.

M. Bérard né à St. Cuthbert en 1827, avait été ordonné Prêtre en 1853, et avait été promu à sa première cure le 11 octobre 1858. Il avait demeuré quatre ans à Ste. Julienne, comté de Montcalm, et était Curé de Ste. Marthe depuis deux ans.

M. Bérard était membre de la Caisse Ecclésiastique et de la Société d'une Messe.

### Analyse de la 1ère lecture de D. H. Sénécal, Ecuier, Avocat.

INTRODUCTION À L'HISTOIRE DU DROIT.

Une des études les plus intéressantes qui puissent occuper les loisirs d'un homme sérieux, quel que soit son emploi, c'est l'étude du Droit. Une étude approfondie n'est possible, il est vrai, que pour ceux qui y sont appliqués par les nécessités de leur profession même, mais à côté d'un pareil travail qui demanderait trop de temps, il y a des degrés intermédiaires, comme la connaissance des notions principales, la recherche de l'esprit général qui a présidé à la formation du droit des différents peuples, enfin l'examen des points particuliers qui se rapportent à la position de chaque individu, à ses obligations, à ses devoirs envers la société, à ses prérogatives et à tous les bénéfices qu'il peut revendiquer comme citoyen d'un pays civilisé.

C'est cette étude générale, mais si importante, que l'on doit aimer à voir développer dans une enceinte telle que celle du Cabinet Paroissial, et qui loin d'avoir

l'aridité que l'on pourrait craindre. présente au contraire un si haut intérêt et de si grands avantages.

M. D. H. Sénécals qui, à des études sérieuses, réunit un si remarquable talent d'exposition, a bien voulu ouvrir la voie, et nous ne pouvons que l'en féliciter; il s'est chargé d'une histoire du droit dès l'origine des sociétés jusqu'à nos jours; et cette histoire, il l'a fait précéder d'une introduction, où chacun a reconnu les qualités les plus précieuses de style et d'érudition qui nous font désirer vivement les lectures subséquentes. Dès l'abord pour faire ressortir l'importance de l'étude du droit, M. Sénécals a cité l'autorité de Mgr. Dupanloup qui, dans une lettre remarquable sur les études nécessaires à un homme du monde, s'exprime ainsi :

« Assurément, dit l'illustre évêque d'Orléans, l'étude de la jurisprudence n'est pas une étude qui n'exige aucun labeur, mais la paresse a ici, moins que partout ailleurs, le droit d'être entendue. Quand l'immense intérêt que l'étude des lois présente, si elle est faite comme elle doit l'être, ne suffirait pas à y attirer un jeune homme sérieux, je me demande comment le jeune homme n'arrive pas à comprendre qu'il ne peut point honnêtement s'en passer et qu'il se prépare par là plus tard, dans les circonstances les plus vulgaires et les plus fréquentes de sa vie privée, mille embarras misérables; et pour la vie publique et pour la vie intellectuelle, une déplorable médiocrité. Il aurait beau vouloir se réfugier dans l'abstention et la nullité la plus complète, le Droit l'enlace, le saisit par tous les points de son existence. Car enfin, il a sa fortune, ses terres, ses intérêts matériels, il a des relations sociales; il achète, il vend, il échange; il a des parents, une famille, il se mariera, il aura des enfants; il sera héritier, ou légataire, ou testateur; il peut citer ou être cité en justice; en tout cela le droit intervient, règle, confirme, annule, pose des conditions ou des incapacités, confère ou refuse des actions, etc., etc. Ne rien savoir de tout cela, être obligé quand l'occasion s'en présente, c'est-à-dire sans cesse dans la vie, de montrer sur ces choses usuelles, quotidiennes, une inexpérience, une ignorance absolues, ne voir dans ses propres intérêts que par l'œil des autres, être à la merci des hommes de loi; quand c'est une nécessité, quand on n'a pu faire autrement, à la bonne heure, mais quand on pourrait, en consacrant quelques années de sa jeunesse oisive à un travail honorable, se mettre en état d'entendre ces choses, d'être compétent dans ses propres affaires et qu'on ne l'a pas fait, et qu'on est resté sur ces matières aussi ignorant qu'un homme du peuple, je dis que c'est grande pitié. »

Après ces paroles si concluantes sur l'étude du Droit en général, M. D. H. Sénécals s'est appliqué à montrer combien est importante en particulier l'étude de l'histoire du Droit.

Cette étude se lie immédiatement à celle des phases historiques des différents peuples. En effet, si l'on veut bien connaître et bien pénétrer la vie intime des nations, rien de plus important que d'étudier les institutions qui ont présidé à leur formation. En approfondissant l'esprit de ces diverses institutions, on a la clef de leurs développements, de leurs succès, de leurs progrès; on a enfin l'explication la plus claire de leurs phases, de leurs revers, de leur chute, de leur décadence.

Rien de plus utile sans doute que les leçons d'expérience que donnent l'histoire et les révolutions des peuples dans le monde, mais ces leçons elles-mêmes où sont

elles surtout renfermées, sinon dans ces lois, dans ces institutions qui sont l'expression même de la vie et des mœurs d'un peuple, et la mesure pour chaque nation de son véritable état de civilisation.

Après cette première raison de l'importance d'une histoire du Droit que M. Sénécals a développée avec la plus grande netteté et la plus grande force, en l'appuyant des plus graves autorités, il a donné une seconde raison tirée de l'essence même du Droit considéré en lui-même, et que nous allons examiner avec lui.

Le Droit est cette règle qui préside à l'administration des personnes et des choses, qui délimite les devoirs et les prérogatives de chacun, qui prévient, réprime les passions et donne la juste mesure aux intérêts, aux besoins, comme aux obligations.

Cette règle peut être considérée sous deux points de vue, dans son origine et dans son application.

Dans son origine elle est divine, et dès lors elle est immuable, invariable et éternelle comme ce Dieu dont elle dérive. Mais si nous la considérons dans son application aux différents états et aux différentes sociétés, alors nécessairement elle se modifie suivant les lieux, les temps, en raison du plus ou moins de perfection et de civilisation de ces sociétés, montrant ainsi, par la plus ou moins grande perfection, la physionomie particulière de chacun de ces peuples, et le degré plus ou moins élevé qu'ils occupent dans l'échelle de la civilisation.

Il suit de là que l'histoire du Droit est nécessaire pour bien connaître le Droit lui-même. Le Droit, en effet, ne peut être apprécié sainement si on ne le considère que dans ses premiers principes, ou comme dit l'école *in abstracto*; il faut encore l'étudier dans ses manifestations et ses différentes applications aux divers peuples. C'est une force morale, mais occulte qui ne s'explique que par les phénomènes de l'histoire.

De là le savant lecteur a fait ressortir deux sources d'erreur qui peuvent égarer dans l'étude du Droit, celle de l'étude sèche et trop abstraite des principes, et celle trop aveugle des faits isolés et sans liaison avec ces principes eux-mêmes. En effet, si on veut s'en tenir exclusivement aux principes absolus, on ne comprendra pas le Droit, parce qu'on ne connaîtra pas les modifications nécessaires qu'il a dû subir en s'appliquant aux différents temps et aux différentes civilisations. D'autre part, si l'on ne sait voir que la diversité des lois chez les différents peuples, sans tenir compte des principes absolus, on ne saura jamais bien comprendre ce qu'il y a toujours eu de fixe, de ferme et d'énergique dans les différentes législations qui ont successivement occupé le globe.

Pascal est tombé lui-même dans cette erreur; et un autre célèbre philosophe, Mallebranche, cité également par M. D. Sénécals, semblait tomber dans l'autre.

Voici le passage de Pascal: « On ne voit, dit-il, rien de juste et d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat; trois degrés d'élevation du pôle renversent toute la jurisprudence: un méridien décide de la vérité: en peu d'années de possession les lois fondamentales changent. Le Droit a ses époques, l'entrée de Saturne au *Lion* nous marque l'origine d'un tel crime: plaisante justice qu'une rivière borne: vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà! »

Mais comment ne pas voir ce qu'il y a de fixe et de certain au milieu de tout cela. La lumière du soleil, dit

fort bien M. Sénécail, colore diversement les objets divers et cependant elle est une; un fleuve roule les mêmes eaux sur des terrains différents et elle peut changer momentanément de couleur et de goût. Ces comparaisons heureuses font bien ressortir le premier genre d'erreur signalé plus haut, et qui consiste à ne voir que trop peu l'effet isolé.

D'un autre côté, ce serait un abus non moins grand de prétendre que toute la science du Droit consiste dans l'étude abstraite des premiers principes. S'il en est ainsi dans certaines sciences, il n'en est pas de même du Droit, qui doit être scruté et examiné dans toutes ses applications. Cela a pu être l'erreur de certains savants, et il semble que Mallebranche se faisait quelque illusion à cet égard.

On sait que D'Aguesseau étant un jour à lire l'un des plus grands historiens de l'antiquité, Thucydide, fut interrompu par la visite de Mallebranche qui voyant de quoi il était occupé, lui reprocha de s'amuser comme un enfant à étudier des faits *accidentels*, qui *pouvaient être, ou ne pas être*, au lieu de s'appliquer aux grandes vérités, aux vérités nécessaires de la Philosophie.

Il est vrai qu'il doit être plus satisfaisant, surtout pour certains esprits, de s'appliquer à ces grandes vérités absolues qui ne varient jamais et qui éclairent l'ensemble des choses d'une lumière impérissable; il est vrai aussi qu'il est souvent pénible et décevant de suivre toutes ces variations, souvent inexplicables et inconcevables qui semblent, de *primo abord*, composer le tissu de l'histoire des siècles; mais D'Aguesseau n'avait pas, comme le philosophe le droit de vivre d'abstraction. Destiné à être le serviteur de son pays, à employer ses facultés à l'administration des choses publiques, quelque fut son goût, il ne pouvait vivre seulement au milieu des idées pures, des jouissances exclusives de l'étude, et ne s'employer qu'à ces méditations élevées dont il nous a laissé dans ses œuvres de si beaux modèles; il lui fallait vivre au milieu des hommes, être témoin de leurs emportements et de leurs passions; il lui fallait donc connaître ces cœurs et ces esprits qu'il était destiné à gouverner et à éclairer, et assurément la contemplation des Annales de l'humanité présentées par un penseur, tel que Thucydide, ne devait pas être sans influence sur la portée grave et positive de son génie. Et pour lui, le conseil de Mallebranche eut pu être une grande source d'erreur, la seconde que nous avons signalée.

Donc dans la science du Droit, il faut, d'une part, savoir remonter aux premiers principes pour apprécier et connaître le fond même de la science et ce qu'il y a de fixe et d'immuable en elle; mais d'autre part, il n'est pas moins important de connaître la manifestation de ces principes dans les faits pour apprécier ce qu'il y a de pratique en cette science même, autrement comment connaître ce que l'on appelle précisément le Droit positif.

On n'exclue pas la philosophie qui donne la *raison* des éléments du Droit, mais on ne doit pas non plus exclure l'*histoire* qui fournit ces éléments mêmes; c'est ce que nous dit M. Laferrière, l'un des plus célèbres historiens du Droit.

« Appliquée au Droit, nous dit cet auteur, l'histoire manifeste au dehors les éléments qui le constituent; la philosophie recherche ces éléments (pour les contrôler

et les apprécier). Je sais bien que la philosophie est la plus haute expression de l'intelligence humaine, mais l'histoire est le flambeau de l'expérience qui guide la raison. »

Sans le secours des faits on donne trop aux rêves de l'imagination; on arrive à ces audacieuses synthèses qui ont discrédité si gravement la philosophie Allemande.

Après ces réflexions présentées avec la plus grande force par le savant lecteur, M. Sénécail, a annoncé quel serait l'objet de l'*histoire* du Droit qu'il doit exposer.

Dans un premier entretien, l'on verra la législation primitive et celle de Moïse en particulier.

Dans un second, le Droit Romain; dans le troisième le Droit français; enfin dans la dernière partie du cours, ce qui est relatif au Droit français en ce pays.

Ensuite M. D. Sénécail a résumé brillamment ce qu'il doit exposer sur ces différentes législations, et ce résumé a été l'objet de la seconde partie de cette lecture remarquable.

## II.

La législation Mosaique mérite d'abord à tous égards notre attention. Loi sublime et d'une sagesse toute divine qui, par cela seul qu'elle continue à être gardée par les descendants malheureux du peuple élu à qui elle fut donnée, a ce pouvoir merveilleux de les tenir encore unis dans leur dispersion et perpétue à travers les âges un peuple sans chef, sans pays, sans autre lien que celui de sa loi même. Aussi, comme le remarque le savant lecteur, elle a exercé son influence sur toutes les législations actuelles qui souvent se sont inspirées de son esprit et qui lui doivent ce qu'elles ont de meilleur.

Loi, qui par sa divine origine et sa durée impérissable à travers les siècles, présente un sujet d'études des plus relevées pour quiconque veut remonter jusqu'aux sources du Droit et apprécier l'immuabilité de ses grands principes.

Ces circonstances exceptionnelles intéressent donc vivement le savant, au point de vue historique et au point de vue philosophique. Elles nous montrent le lien indestructible qui relie tous les peuples, et nous éclairent puissamment sur la question si importante de leur commune origine. De plus, au point de vue religieux, elles nous montrent de la manière la plus évidente l'une des grandes bases de la foi de l'humanité.

Pour toutes ces raisons on ne saurait négliger l'étude de cette législation antique qui a conservé jusqu'ici ceux qui l'ont observée; loi si digne du respect des civilisations les plus récentes et les plus avancées qui relèvent encore maintenant de cette source sur tant de points considérables.

Pour des motifs semblables l'habile lecteur devra, a-t-il dit, s'occuper sérieusement du Droit Romain. Monument admirable du puissant génie de Rome, qui a traversé, lui aussi, les siècles, comme pour nous donner une grande idée de ceux qui l'ont élevé. Comme la législation Mosaique, le Droit Romain joue encore un rôle important dans presque toutes les législations modernes. On n'aura pourtant pas autant à l'étudier sous ses formes premières et dans ses commencements, qu'au degré de perfection qu'il atteignit sous l'empire, où il s'est formulé de la manière la plus fermée, la plus précise, la plus étendue et la mieux raisonnée.

Dans cette revue du Droit Romain, on aura une étude des plus intéressantes à faire des différents éléments qui l'ont successivement développé et qui ont fini par l'amener à sa plus haute perfection.

D'abord le Droit primitif, avec son respect rigoureux de la lettre et ses formes sacramentelles ; ensuite le Droit raisonné, éclairé et épuré par les nouvelles lumières empruntés aux spéculations philosophiques, tel qu'on le voit dans les travaux immortels de Cicéron ; puis nous assisterons à cette transition que viennent apporter les renseignements sublimes du christianisme.

Que d'observations intéressantes à faire à ce sujet et qui sont autant de démonstrations éclatantes des manifestations de la vérité divine parmi les hommes. Dans les commencements de la jeune République, le Droit Romain reste dans l'enfance, les lumières augmentent et il est perfectionné autant qu'il est donné à l'homme de l'accomplir avec les seules lumières de la raison.

Des monuments de la plus haute science et de la plus grande sagesse subsistent encore actuellement pour en donner le témoignage, par les ouvrages de deux grands hommes qui ont illustré Rome vers la fin de la République. Ce n'est pas assurément sans de grandes raisons de la Providence divine que l'on voit paraître des hommes, tels que Cicéron, qui viennent montrer tout ce que peut accomplir de plus admirable la sagesse humaine, au moment même où la sagesse divine allait faire éclater ses plus grandes merveilles.

L'homme est trop faible pour comprendre le don qui lui était fait et pour le juger en lui-même, il n'en pouvait apprécier la sublimité et la perfection que par la mesure qui lui en était fournie par de telles comparaisons.

Alors le christianisme doit lutter pendant longtemps contre les institutions comme contre les passions ; il lui faut trois siècles et même plus pour pénétrer peu à peu l'ensemble de la législation, et nous voyons que du premier jour où un penseur isolé, comme Sénèque, montrait dans sa morale, sa philosophie et son style, un reflet des idées chrétiennes, jusqu'au jour où les grands hommes du temps de Justinien établirent le Droit Romain sur des bases toutes nouvelles, et où l'idée chrétienne établissait victorieusement son empire dans le Droit écrit, comme elle l'avait déjà établi dans les mœurs, il ne se passe pas moins de quatre siècles.

Pour juger de l'influence que la religion avait enfin conquise écoutons :

« Quoiqu'on puisse dire, écrit M. Troplong en parlant de Justinien, il a épuré, rationalisé le Droit, il l'a élevé à un niveau que le Code Civil a pu seul dépasser, après treize siècles de préparations et d'épreuves ; et tandis que sous tant de rapports, la société convergait vers la barbarie, il a fait marcher en avant l'une des branches les plus importantes du gouvernement des hommes. C'est que le Christianisme était l'âme de ces travaux et qu'avec cette grande lumière, il n'y a pas d'éclipse centrale à redouter pour la Civilisation. »

Le Croix, dit Châteaubriand, est sur la limite de deux mondes, « l'un qui finit, l'autre qui commence. Tout change à l'aspect de cet auguste signe. »

Pour montrer les différences essentielles qui apparaissent dans la législation, M. D. H. Senécal a pris deux exemples principaux dans la législation qui concerne la femme et dans la législation qui concerne les esclaves. Comme ces deux points seront traités plus au

long dans les lectures suivantes, nous ne faisons que les indiquer en passant.

Mais Rome avait comblé ses iniquités et la vieille société s'était punie elle-même de ses excès. Plusieurs siècles de crimes avaient tellement corrompu cette race coupable jusque dans sa source, que les générations nouvelles sorties d'un sang vicié, étaient trop faibles et trop molles pour porter le joug du Christianisme : ne pouvant plus persécuter la vérité et la sainteté protégées et imposées par l'autorité impériale, elles éludaient la loi et la rendaient inutile. La futilité des occupations, la vanité des cœurs gâtait tout ; et l'Église ayant conquis ses persécuteurs ne trouvait plus en eux que des enfants dégénérés et impuissants qui rendaient vaines toutes ses grâces et inutiles tous ses efforts.

Il fallait un sang nouveau pour embrasser généreusement cette doctrine nouvelle avec tous les sacrifices qu'elle imposait.

Dieu appelle alors les nations barbares au partage de l'Empire, et c'est le commencement d'une nouvelle transformation de la législation qui nous amène au Droit Français.

(A continuer.)

## L'Éducation classique en Canada.

### I.

Une année scolaire vient de s'écouler, et, dans l'appréciation qu'il nous a été donné d'en faire, nous avons été heureux d'avoir à enregistrer, comme par le passé, un progrès toujours croissant. Dans tous nos collèges classiques, les examens ont été brillants ; ils ont donné au public une nouvelle preuve des efforts généreux, du zèle persévérant de nos dignes éducateurs, en même temps qu'ils nous ont montré la jeunesse qui fréquente ces institutions poursuivant, avec une noble ardeur, la carrière des hautes études.

Oui, nous pouvons le dire, sans ostentation, mais avec un légitime orgueil, nos grands collèges, à l'heure qu'il est, n'ont rien à envier aux institutions du même genre de la vieille Europe. Et c'est un fait bien digne de remarque que le progrès si rapide de l'éducation classique, dans un pays aussi nouveau que le nôtre ; un fait qui mérite toute notre attention ; dont nous devons rechercher soigneusement la cause, afin de l'apprécier dans toute sa valeur, puisque ses effets sont si précieux pour le pays.

Mais avant de commencer cette étude si importante, remarquons que le cours classique suivi dans nos collèges renferme toutes les conditions d'une bonne éducation, de l'éducation seule digne de ce nom. Car l'objet de celle-ci n'est pas seulement de communiquer la science, la connaissance des lettres, de faire des savants, mais encore, et par dessus tout, de faire des hommes, de préparer et de fournir à la société de bons citoyens. Or, pour cela, la seule connaissance des lettres ne suffit pas ; il faut quelque chose de plus, il faut la culture du cœur. En même temps que l'intelligence est éclairée sur les principes du vrai, du juste, il faut que le cœur soit formé à l'amour du bien, que l'élève en contracte, dès ses jeunes années, l'heureuse habitude. Il faut, en un mot, que ses premiers pas soient dirigés, avec zèle et avec prudence, dans cette voie de la vertu qu'il

lui importe tant de suivre toute sa vie, pour son bonheur et pour le bonheur de ceux avec qui sa position, dans le monde, le mettra en rapports.

Or, rien de toutes ces choses importantes ne fait défaut à la jeunesse canadienne qui se dispose à suivre un cours classique. Elle est donc fortunée, cette jeunesse sur qui repose l'espoir de la société. La carrière qui s'ouvre devant elle, si elle veut puiser aux sources si pures et si abondantes de science et de vertu qui lui sont ouvertes, sera une carrière de grandeur, de gloire et de bonheur. Elle peut se flatter, à ces conditions, de recueillir plus tard une moisson abondante, fruit de cette semence précieuse déposée aujourd'hui dans son intelligence et dans son cœur, avec tant d'habileté et de dévouement.

## II.

Mais, si le pays est si riche en maisons d'éducation, si la jeunesse peut s'instruire avec tant de facilité, si la science est accessible à toutes les classes de la société, il n'est que juste d'en attribuer la gloire et le mérite à qui de droit; de reconnaître que cette œuvre, sans contredit, la première et la plus importante de toutes, celle qui assure notre existence politique, c'est l'œuvre du clergé. Oui, il est de notre devoir de reconnaître, dans le bienfait de l'éducation dont jouissent les habitants de ce pays, dans tous les avantages qui en découlent, le fruit du dévouement religieux. Si nous oublions des hommes, qui, du reste, ne réclament nullement des louanges, ne refusons pas du moins de rendre hommage aux nobles sentiments de zèle et d'abnégation que la religion sait inspirer.

À peine les premiers colons avaient-ils mis pied sur le sol Canadien, à peine ces hardis pionniers avaient-ils abattu le premier arbre dans ces immenses forêts encore vierges, qu'ils étaient suivis par le prêtre, le prêtre qui venait, non seulement pour leur donner l'enseignement religieux, mais encore élever, auprès de l'humble chapelle, la maison d'école. Oui, le clergé, sans se donner le titre de progressiste, en a exercé généreusement et sans éclat les fonctions. C'est lui qui a pris l'initiative de l'instruction du peuple, dans toutes ses branches. Lorsqu'il n'y avait encore, sur les bords du St. Laurent, que quelques huttes sauvages et quelques colons français, le clergé était déjà à l'œuvre, travaillant à répandre l'éducation, comme il est encore à l'œuvre aujourd'hui, avec la même persévérance, dans nos magnifiques collèges qui font la gloire de la nation.

Sans ce zèle, ce dévouement religieux, où en serions-nous? Il est indubitable que l'introduction des études classiques, dans le pays, eut été tardive; que l'éducation eut coûté bien cher, et qu'elle eut été le partage d'une classe privilégiée, bien restreinte — la classe riche.

Alors que le pays sortait à peine de l'état sauvage, qu'il n'offrait aucun avantage, aucune perspective de gain aux gens de lettre; qu'il était impossible, dans la carrière de l'enseignement, de s'assurer un avenir, de se créer une honnête aisance pour soi et pour sa famille, quel est le laïque instruit qui eut consenti à faire le sacrifice de son pays, de ses parents, pour venir végéter sur cette terre lointaine? En vérité un homme, engagé dans le monde, eut été à peine justifiable de le faire; il aurait compromis par là les plus chers intérêts de sa famille. Le sacrifice qu'il fallait faire pour traverser la mer et venir porter, sur ces plages lointaines et sau-

vages, le flambeau de la science, suppose un autre sacrifice antérieur, sacrifice que fait le prêtre, le religieux. Donc, sans le dévouement religieux, les premiers habitants de ce pays eussent demeuré longtemps ensevelis dans l'ignorance des lettres. Ils auraient défriché les terres, exploité les ressources du sol, sans qu'aucuns d'entre eux eussent pu s'élever au dessus de leur position. Ils seraient demeurés pendant de longues années, dans un état d'infériorité humiliante vis-à-vis de leurs concitoyens d'une autre origine, n'ayant point d'hommes parmi eux capables de revendiquer leurs droits, de défendre leurs intérêts.

À l'heure qu'il est même, où en serions-nous si l'éducation que reçoit la jeunesse du pays n'était pas, en grande partie, le fruit de sacrifices de la part de ceux qui se livrent à l'enseignement?

Le Bas-Canada compte une douzaine de collèges dans lesquels l'éducation classique est donnée à près de deux mille élèves par plus de cent cinquante ecclésiastiques. Sur ce nombre, les deux tiers se sont consacrés, pour leur vie à l'éducation de la jeunesse, ne recevant, pour toute rémunération, que la nourriture et le vêtement. Les autres sont de jeunes aspirants au sacerdoce qui, tout en étudiant la théologie, enseignent aux élèves moins avancés, et qui reçoivent, pour prix de leur service, leur pension et 40 à 50 piastres par année.

En dehors du clergé, comment pourrait-on réunir un personnel, un corps enseignant aussi bien qualifié pour un prix aussi modique? Aussi l'éducation classique, dans le pays, est-elle accessible à toutes les classes, à celles même dont les ressources sont les plus limitées. Pour la modique somme annuelle de 72 à 120 piastres, un jeune homme est logé, nourri, et reçoit une éducation classique achevée. (1)

Maintenant, pour mieux apprécier l'immense bienfait que confère au pays l'esprit de sacrifice de ses éducateurs, que l'on se suppose dans la nécessité de remplacer notre corps enseignant, de lui substituer des laïques aussi bien qualifiés, versés dans l'enseignement de la philosophie dans toutes ses branches, de la littérature, des langues, etc., etc., des hommes de dévouement disposés à sacrifier leur vie entière à donner l'éducation, des hommes d'expérience dans l'art d'enseigner, de former la jeunesse, et l'on verra avec surprise les sommes énormes qu'il faudrait consacrer pour cet objet; le prix de l'éducation classique s'élever à un chiffre tel que cette éducation deviendrait le partage exclusif des enfants de familles riches.

## III.

Mais ici nous entendons déjà se formuler contre nous une accusation, celle d'être en contradiction avec les esprits les plus sérieux, les hommes les mieux pensants du pays, qui voient avec frayeur l'encombrement des professions libérales, et qui pensent que le seul remède

(1) Il est inutile de mentionner ici un fait de notoriété publique, et tout à l'honneur de nos généreux éducateurs. C'est que, grâce à leur esprit de sacrifices, à l'intérêt qu'ils portent au pays, plusieurs élèves, privés des biens de la fortune, en qui l'on remarque du talent et de bonnes dispositions, reçoivent leur éducation gratuitement, tandis qu'à d'autres, qui ne peuvent payer en entier le prix de leur pension, on fait des réductions considérables. En sorte qu'on peut estimer les prix annuels des pensions, terme moyen, à 60 ou 60 piastres.

capable d'éloigner les conséquences funestes que peut entraîner l'état actuel des choses, serait la suppression de ce que nous appelons les petits collèges.

Nous ne prétendons pas discuter ici l'opportunité de conserver ou de supprimer ces petits collèges : nous dirons seulement que nous n'avons jamais eu l'idée de les mettre au nombre des maisons d'éducation dont nous avons parlé plus haut.

Mais sans nous arrêter plus longtemps sur ce sujet, nous disons de suite que nous ne sommes nullement en contradiction avec les hommes éclairés du pays qui redoutent les conséquences de l'encombrement de nos professions libérales. On peut être, très-logiquement, en faveur d'un nombre restreint de collèges, et, au même temps, en faveur de l'éducation classique accessible à toutes les classes ; et c'est ce que nous demandons. Qu'on élève, autant que possible, le niveau des études ; qu'on maintienne, sur un haut pied de *respectabilité*, le nombre strictement nécessaire de collèges pour alimenter, dans une proportion convenable, les professions libérales ; mais, en même temps, qu'on continue de rendre les études classiques accessibles à toutes les classes, parce que le génie, le talent, l'aptitude pour les lettres et les sciences n'ont jamais été le partage exclusif de ceux qui possèdent de la fortune ; et qu'il importe, au bien-être de la société, que les intelligences d'élite, qui se rencontrent dans les classes pauvres, ne soient pas laissées sans culture ; mais qu'elles soient mises en état de servir la société utilement, et dans toute la mesure des talents que le Créateur a mis en elles.

Ainsi le veulent les lois de la charité et du dévouement sur lesquelles repose le bonheur de la société. Là où ces lois sont méconnues, la société est en souffrance, surtout les classes inférieures ; de même que rien n'égale les prodiges de progrès, d'avancement social des pays qui vivent sous l'influence de ces lois salutaires.

La preuve la plus éclatante de ce que nous avançons ici, nous la trouvons dans le pays même que nous avons le bonheur d'habiter. En effet, au Canada, le talent, l'application, le mérite peuvent faire arriver le jeune homme à une belle position sociale. Quelle que soit sa condition, quelque dénuée que soit sa famille des ressources de la fortune, les moindres sacrifices suffiront pour lui procurer les moyens de s'instruire.

Et voyons les fruits admirables de cette éducation classique, accessible à toutes les conditions. L'enfant du peuple, élevé aux charges publiques, revêtu de quelque autorité, jouissant de quelque influence, devient le protecteur du peuple, l'avocat dévoué de ses intérêts, le défenseur zélé de ses droits. Il se rappelle son origine, il connaît la condition des classes inférieures de la société, leurs durs travaux, leurs privations, et doit tout naturellement s'attacher davantage à améliorer leur sort, à alléger leur fardeau que s'il n'avait jamais eu rien de commun avec elles.

Aujourd'hui, au Canada, le clergé, les professions libérales, l'administration politique recrutent leurs membres parmi toutes les classes de la population. Plusieurs de ceux qui occupent les charges les plus importantes, qui sont placés au plus haut rang de la société, sortent des conditions les plus humbles. Le mérite seul, et non la fortune qui leur manquait, a pu les élever à ces hautes positions sociales.

Sans le dévouement religieux, sans l'éducation acces-

sible à toutes les classes dans le pays, vous n'auriez qu'un clergé composé de membres issus de familles riches, qui par conséquent n'auraient jamais eu de rapports avec le peuple, qui n'auraient jamais connu sa condition, ses besoins, ses privations. Sans doute qu'il devrait se rencontrer chez lui des natures excellentes, des hommes bien disposés, aux sentiments généreux ; mais enfin ils pourraient difficilement s'identifier avec le peuple ; aucuns liens antécédants ne les y rattacheraient. Ce serait deux classes d'hommes qui n'auraient jamais eu rien de commun. En un mot, au lieu de ce clergé admirable, que le peuple regarde comme ses frères, vous auriez, dans votre Église catholique du Canada, une image parfaite du clergé Anglican en Angleterre, c'est-à-dire un clergé aristocratique, si la rétribution, bien entendu, était attrayante ; et vous n'en auriez pas du tout, ou vous auriez un clergé étranger, si elle était mince. Le sacerdoce ne pouvant se recruter que parmi les classes riches, à raison du haut prix de l'éducation, on ne voudrait y entrer qu'à la condition d'y pouvoir vivre comme on vivait dans le monde.

Mais grâce au dévouement de nos éducateurs qui répandent l'instruction chez le pauvre comme chez ceux qui ont de la fortune, il y a, dans le pays, un lien qui rattache toutes les classes de la société les unes aux autres. Sans ce dévouement, ce lien serait rompu. Les riches ne regarderaient plus les pauvres que comme des êtres voués par la nature à une ignominieuse et perpétuelle ignorance. Tandis que, dans la condition actuelle de notre société, celui qui a de la fortune voit souvent, dans son voisin, qui en est privé, un homme qui peut quelques fois arriver bientôt à une position sociale aussi honorable, aussi élevée que la sienne. Aujourd'hui, le curé qui visite ses écoles, en voyant poindre le talent d'un petit paysan, en voyant briller dans son œil la première étincelle d'une belle intelligence peut se dire ; dans dix ans cet enfant sera peut-être mon confrère, peut-être occupera-t-il une position plus importante que la mienne. L'homme opulent de la ville, en assistant aux examens de nos écoles primaires, en entendant répondre avec facilité, avec aplomb, l'enfant de l'humble artisan, peut se dire : dans quelques années ce jeune enfant sera peut-être au timon des affaires politiques, peut-être me gouvernera-t-il ; et cela grâce à la facilité avec laquelle on peut acquérir, dans ce pays, l'éducation classique. On sent combien cet état de choses est de nature à tempérer l'orgueil des classes favorisées des dons de la fortune, à exciter dans l'âme le sentiment d'une louable et noble ambition ; à faire comprendre au riche que sa fortune ne le dispense pas de cultiver son intelligence, d'être homme de bien, s'il ne veut pas s'exposer à voir le pauvre le jeter dans l'ombre.

Le peuple, au Canada, grâce au dévouement de ses éducateurs, est représenté dans tous les états, dans toutes les conditions. Dans le clergé, dans le barreau, dans l'administration gouvernementale, il voit des hommes sortis de ses rangs. L'Éducation classique, accessible aux classes inférieures, est ainsi devenue pour le peuple la principale source de son bien-être social, le moyen par lequel il exerce sa part légitime de contrôle dans les affaires politiques. C'est elle qui lui donne un organe, une influence dans l'enceinte parlementaire, dans le corps administratif. Privé de l'Éducation, il voit cette source de bonheur se tarir pour lui ; l'enfant du peuple est enchaîné à sa condition, sans qu'il lui soit possible,

ni par les élans les plus généreux du cœur, ni par le talent, ni par l'énergie, de s'élever au rang où son intelligence cultivée lui permettrait de prendre place.

Là où l'éducation classique est le privilège exclusif des riches, on sait quel est, en général, son niveau. On sait l'usage que font ordinairement de ce privilège les fils de familles qui comptent sur leur fortune. A part quelques rares exceptions, c'est un fait déplorable, mais qu'on ne saurait nier, que les jeunes gens s'occupent peu de cultiver leur intelligence, et qu'ils ne s'élèvent guère au-dessus de la classe des médiocrités, même ceux que la nature a favorisés de talents plus qu'ordinaires. Ils s'imaginent que leur fortune pourra leur tenir lieu de science : qu'il leur suffit pour passer dans le monde, de connaître les règles de l'étiquette, et d'avoir des manières gracieuses, fashionables ; ne se doutant pas que si ce petit bagage peut suffire au salon, il est un autre théâtre où il fait triste mine.

## IV.

Mais, diront sans doute quelques-uns, vous donnez un dévouement du clergé, bien digne d'éloge à la vérité, une portée beaucoup trop grande, une portée qu'il n'a pas. Vous semblez attribuer à ce corps, qui mérite sans doute et à juste titre notre admiration, le monopole du dévouement ; sans lui, selon vous, il n'y aurait pas eu d'éducation classique dans le pays, ou du moins cette éducation eut été beaucoup trop tardive. Mais, ajoutera-t-on, vous oubliez qu'à défaut du clergé, le gouvernement aurait pris la direction des hautes études, qu'il serait venu au secours du peuple, qu'il aurait rendu ces études accessibles à toutes les classes par le moyen de subventions, de bourses, etc., etc.

A cela nous devons répondre que nous sommes loin d'être assez injuste pour vouloir attribuer au seul clergé le mérite et la gloire d'avoir été dévoué à la cause de l'Education ; nous sommes heureux de proclamer ici que plusieurs laïques distingués ont donné d'admirables exemples de dévouement. Le Dr. Meilleur, qui a fait lui-même tant de sacrifices pour l'Education de la jeunesse de ce pays, signale plusieurs noms, dans son excellent *Mémorial de l'Education* ; et nous nous associons cordialement à lui pour rendre un juste tribut d'hommage à la mémoire de ces respectables laïques. Mais, en même temps, nous devons remarquer que ces exemples de dévouement, en dehors du clergé, sont de cas isolés, de même que les efforts de ceux à qui nous ne saurions refuser notre admiration. Tandis que le clergé étant un corps, cet esprit de sacrifice, de dévouements, se perpétue chez lui, les efforts de ses membres sont réunis, et tendent vers un but commun. Il a fondé l'œuvre de l'Education classique, et cette œuvre il la maintient, il la continue ; l'esprit qui anime ses membres, que chaque génération transmet à celle qui lui succède, lui imprime un caractère de permanence et de stabilité que ne saurait lui donner le zèle des laïques, et qu'on ne saurait attendre de lui.

## V.

Pour ce qui regarde l'initiative qu'aurait prise le gouvernement à défaut du clergé, il ne faut pas se faire illusion, et bien apprécier, à sa juste valeur, l'action du gouvernement en matière d'éducation. Il faut, avant tout, poser en principe que toutes les subventions, et toutes les bourses, ne peuvent jamais suppléer au dé-

vouement, par la raison toute simple qu'elles ne sont point le fruit de sacrifices, mais qu'elles proviennent de l'argent du peuple, pour lui revenir, après avoir passé par les bureaux de l'administration, et recevoir une application judicieuse. Ce n'est pas qu'on doive être indifférent au concours du gouvernement dans la grande œuvre de l'Education classique, il ne fait en cela qu'acquiescer un devoir.

Mais quelques-uns pourraient être tentés de soulever cette objection, et nous dire : comme il n'y a qu'un petit nombre des membres de la communauté qui sont appelés à suivre un cours classique, pourquoi l'Etat viendrait-il à leur secours, quels titres ont-ils à l'aide qui leur est accordée ? Que l'Etat protège l'instruction élémentaire, personne ne saurait justement y trouver à redire, parceque chaque membre de la communauté est à même de se prévaloir des moyens qui lui sont offerts d'acquiescer cette instruction. Mais, pour ce qui regarde les études classiques, il n'est pas aussi clair que l'Etat doive les protéger à même son trésor ; parceque, le nombre de ceux qui sont appelés à ces études étant très limité, il semble que ce soit à chacun à pourvoir à son éducation particulière.

A cette objection nous répondons que si tous les membres de la communauté ne sont pas appelés à recevoir une éducation classique, ce dont on ne saurait douter, on ne peut nier non plus qu'il ne lui importe d'avoir, au milieu d'elle, un certain nombre d'hommes instruits. Ceci est indispensable à la condition de nation civilisée. Il est donc juste que la communauté coopère, indirectement et dans la mesure des avantages qui lui en reviennent, à maintenir, au milieu d'elle, cette éducation, que l'Etat favorise les institutions établies pour cette fin.

## VI.

Nous venons de voir dans quelle proportion les gouvernements doivent concourir à favoriser l'éducation classique ; il est important de bien comprendre que leur rôle ne doit pas dépasser ces limites. Ce n'est pas une part d'initiative qu'ils doivent prendre dans cette œuvre importante, mais seulement une part secondaire. Donc, quand il s'agit d'introduire l'éducation classique dans le pays, le gouvernement n'aurait pas pu, eût-il mis son trésor largement à contribution pour cette fin, entreprendre et accomplir cette œuvre avec profit pour le pays. Et encore une fois, pourquoi cela ? Parce que l'éducation n'est pas une fonction de l'Etat, pas plus que la religion. Sans doute il doit protéger la religion, mais il ne saurait s'ingérer dans son ministère ; de même, dans un sens à peu près aussi stricte, il ne saurait se faire l'éducateur de la jeunesse. Pour prouver, d'une manière péremptoire, cette proposition, il ne faut pas de longs raisonnements. Il suffit de voir, d'une part, à quoi se réduisent les fonctions du pouvoir séculier, et de définir, de l'autre, le mot éducateur, de voir ce que comporte la qualité d'éducateur de la jeunesse.

Le pouvoir séculier ne peut avoir d'autres fonctions que celles qui lui ont été assignées par le divin Réparateur de la société. Or, Jésus-Christ n'a pas dit au pouvoir séculier : "Allez, enseignez, etc.," mais "le prince est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance, en punissant celui qui fait de mauvaises actions."

Si l'objet de l'éducation n'était que de communiquer à l'esprit la science, l'Etat pourrait revendiquer quelque

compétence à remplir la fonction d'éducateur ; mais on ne saurait séparer l'instruction de l'éducation ; les rapports entre l'esprit et le cœur sont trop intimes pour qu'on puisse cultiver l'un sans l'autre. Or c'est dans la jeunesse, ne l'oublions pas, au temps des études classiques, que le cœur se forme, que les habitudes se contractent, que l'avenir d'un jeune homme se décide. Nous le demandons, l'Etat a-t-il la qualité pour faire son éducation, ainsi entendue ? Car, comme nous l'avons dit en commençant, toute autre éducation n'en mérite pas le nom.

Le succès de l'éducation demande dans l'élève une confiance illimitée dans son maître. Pour enseigner l'intelligence, il faut presque invariablement posséder le cœur. Il faut rendre la science attrayante, acceptable au jeune homme par mille moyens ingénieux ; en un mot, il faut gagner son cœur pour qu'il consente à prêter l'oreille aux leçons qu'on lui donne. Ceux-là seuls qui ont étudié la nature, le caractère de la jeunesse, qui se sont livrés à cette importante fonction de donner l'éducation, savent à quels nombreux moyens il faut recourir, quelle somme d'abnégation, de patience et de dévouement il faut pour réussir dans cette tâche difficile. Or, nous le demandons, est-il probable que le fonctionnaire de l'Etat se pliera à toutes ces exigences ? Il est difficile de le supposer. Il développera bien la matière qu'il aura à enseigner, il le fera avec lucidité, avec logique, avec un certain charme même ; mais, comme il n'exerce pas une œuvre de dévouement, comme l'objet principal de son état est de pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, ses affections pourront difficilement se concentrer sur ceux dont l'éducation lui est confiée ; et, comme chez le jeune homme le cœur devance l'intelligence, comme il est plus sensible à l'affection qu'on lui porte qu'au bienfait de la science qu'on lui prodigue, il arrivera, dans la plupart des cas, que les leçons du professeur n'obtiendront qu'un succès bien limité.

Pour former la jeunesse aux lettres et à la vertu, il faut, outre le dévouement, le zèle pour exercer sur elle une surveillance immédiate, et de tous les instants. Il faut la réunir, l'avoir sous la main, dans un pensionnat. Tous les efforts du zèle se réduiraient à peu de choses s'ils ne pouvaient atteindre que difficilement ceux qui en sont l'objet. Or le pensionnat, qui offre tant d'avantages pour surveiller les études, l'application des élèves, offre aussi, pour les mœurs, objet si important de l'éducation, de très-grands dangers, résultants de la réunion de plusieurs jeunes gens ensemble. Ces dangers peuvent difficilement être éloignés ailleurs que dans une maison conduite par des ecclésiastiques. Ce n'est guère que chez eux que l'on peut rencontrer assez d'abnégation pour se soumettre à l'exercice d'une surveillance aussi minutieuse que celle qui est indispensablement nécessaire dans une maison d'éducation. Eux seuls du moins, à raison de leur caractère, peuvent l'exercer sans qu'elle paraisse odieuse à ceux qui la subissent.

L'étude des belles-lettres dilate toutes les puissances de l'âme ; elle fait naître, dans le cœur du jeune homme, les aspirations les plus véhémentes, et cela dans le temps où toutes les passions se développent. On sent le besoin alors d'un professeur grave, homme de bien. L'élève doit voir en lui la plus haute expression de la vertu. Chaque action de son éducateur doit être pour lui une leçon de moralité.

La fonction d'éducateur est une véritable paternité ; toute l'affection que le père porte à son enfant, toute la sollicitude qu'il se donne afin de lui assurer un avenir heureux, doivent passer de son cœur dans le cœur de celui qui est chargé de son éducation. L'objet que celui-ci doit poursuivre, avec l'ardeur du zèle le plus généreux, doit être de former, pour l'église, pour la société, pour la famille, des hommes de bien. Nous ne prétendons pas qu'il ne puisse se trouver chez les laïques des éducateurs ainsi qualifiés ; mais qui ne sent qu'il y a beaucoup plus de chances de les rencontrer parmi ceux qui se sont consacrés à Dieu, qui ont embrassé l'enseignement, non comme moyen de subsistance, mais par dévouement religieux.

## VII.

Jésus-Christ a dit à ses apôtres : Allez, enseignez toutes les nations. Cela, sans doute, s'entendait de la vérité religieuse. Mais leurs successeurs, dans leur zèle ardent, et comprenant l'union intime de la religion avec la science, tout ce que la première avait à gagner par la diffusion de la dernière, se mirent à l'œuvre, et se montrèrent les plus zélés éducateurs des peuples. Jusqu'à eux, les philosophes n'avaient pu donner à leurs disciples un enseignement digne de l'humanité. L'enseignement des ecclésiastiques, appuyé sur les dogmes de la foi, empruntant à la révélation les lumières qu'elle répand sur les sciences, se propagea partout. Les meilleures écoles de philosophie se trouvaient parmi les chrétiens, enseignées par des ecclésiastiques.

Quand les barbares inondèrent l'Europe, laissant partout des ruines sur leur passage, la science se réfugia dans le cloître et dans l'église. Ce furent les religieux et les ecclésiastiques qui sauvèrent, pour les transmettre ensuite à la société, les trésors précieux de la science que n'épargnait point la main féroce et aveugle du vandalisme ; et, par ce service immense rendu à la société, le clergé s'est acquis par excellence le droit d'exercer la fonction d'éducateur de la jeunesse. Depuis ce temps-là, à part quelques époques de vertige, les peuples chrétiens ont compris que la science ne pouvait avoir de plus légitimes, ni de plus zélés propagateurs, que ceux qui, au jour du péril, en avaient été les sauveurs. Et après tant de siècles, on a la preuve la plus éclatante que la confiance qu'on a mis dans le clergé, comme protecteur des lettres et des sciences, n'a pas été vaine : aujourd'hui encore, dans tous les pays où un fanatisme ignorant ne lui a pas interdit cette fonction, il doit être placé au premier rang parmi les éducateurs de la jeunesse.

## VIII.

Au moment où nous nous occupons de l'importante question de l'éducation classique de la jeunesse, que nous apprécions les avantages qu'a recueillis le pays à avoir le clergé pour éducateur, il est intéressant pour nous de voir comment l'Angleterre aujourd'hui apprécie son système d'éducation. Il fut un temps où l'éducation, chez elle aussi, était entre les mains du clergé. La prétendue Réforme vint changer cet état de choses, la gratifier d'un système d'éducation séculière, sous le contrôle du gouvernement. Il est très instructif pour nous de constater ce qu'elle pense, à l'heure qu'il est, des fruits de ce changement. Et d'abord le *Times*, dans un

article remarquable sur ce sujet, nous dit que la partie la plus éclairée des hommes instruits en Angleterre soutiennent, en face de l'état actuel des choses, que "le véritable objet de l'éducation est moins de renseigner, que de former l'esprit; moins de le remplir de connaissances utiles, que d'en faire un instrument parfait pour les devoirs importants de la vie."

Mais voici quelque chose de plus qu'une simple opinion: c'est le jugement des commissaires des écoles publiques où l'on enseigne les classiques—jugement consigné dans un document officiel où ils déclarent unanimement "que le système actuel d'éducation classique est une faillite, (*a failure*) même si l'on prend pour base de ce jugement les meilleurs élèves, ceux qui passent de ces écoles aux universités; et cette classe d'élèves ne compte pas plus qu'un tiers du nombre entier."

Voici maintenant le jugement d'un professeur d'Oxford, homme d'une grande expérience et d'une grande autorité, sur ces élèves, *l'élite des écoles classiques*, qui passent aux universités:

"La plupart d'entre eux, dit-il, sont des jeunes gens à qui l'on a permis, comme à des enfants, de traîner avec eux leur paresse, sous une forme ou sous une autre; de travailler bien moins qu'ils ne pourraient le faire, et seulement pour suivre le grand nombre. Ce sont des individus dont on aurait pu faire quelque chose, mais il est maintenant trop tard: ils sont affreusement ignorants, et ont contracté l'habitude d'une grande paresse."

Le système lui-même ne serait-il pas, en grande partie, la cause de ce défaut complet de succès. Il ne paraît pas qu'il en soit ainsi. Le *Times* de Londres, assigne une autre cause, précisément une de celles que nous avons alléguées dans cet écrit contre l'éducation sous le contrôle de l'Etat, et en cela il corrobore parfaitement la thèse que nous avons établie. L'éducation, qui n'est pas le fruit du dévouement doit nécessairement coûter bien cher, et elle n'est, en conséquence, accessible qu'aux classes riches. "Or, dit le *Times*, les sujets sur lesquels les professeurs ont à exercer leur action ne sont pas toujours ce qu'il y a de mieux pour les fins de l'éducation. Des jeunes aristocrates, avec des tendances au faste, avec un avenir certain, accoutumés à l'indépendance chez eux, qui n'ont jamais été incités au travail par les avis ou les exemples de leurs parents, à qui on n'a jamais dit qu'un jour il leur faudra gagner leur vie, ne sont pas les sujets qui promettent le plus pour l'éducation."

Triste résultat de l'éducation qui coûte un prix très élevé, un prix que ne peuvent payer que les enfants de parents riches. Un pays dans cette condition, où l'intérêt seul, et non le dévouement, préside à l'éducation de la jeunesse, est exposé à laisser incultes ses plus belles intelligences, tandis qu'il consacre des sommes immenses à l'éducation de sujets nullement qualifiés pour en profiter, et dont la société ne devra jamais tirer aucuns services.

La commission royale chargée de s'enquérir de l'état des écoles publiques vient de constater que les faits allégués contre ces écoles et en particulier contre le collège de Eton, par M. Higgins, dans plusieurs écrits remarquables qu'il a publiés récemment, sont fondés; et que les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans ces écoles sont loin d'être satisfaisants. Or nous aurons

quelqu'idée de ce que coûte cette éducation par l'assertion suivante de l'écrivain qu'on vient de citer:

"Par ce qui précède, on voit que, dans l'année 1860, les parents des élèves de Eton ont payé, pour éducation classique seulement, rien moins que £22,881 11s., laquelle somme a été partagée entre un principal et vingt assistants." (1)

On voit comment sont rétribués les professeurs de cette institution... Et quel est l'état des études qu'on y fait, et qui coûtent un prix si exorbitant? L'*Inverness Courier* répond ainsi à cette question: "L'état des études à Eton est tout-à-fait loin d'être satisfaisant. La majorité des élèves sont tenus, en théorie, d'apprendre de mémoire, toutes les semaines, plusieurs centaines de lignes de latin et de grec; mais en réalité, ils ne les apprennent point. On leur permet de calculer la partie que chacun aura à réciter—quelques-uns deux ou trois lignes seulement—et de les apprendre pour les réciter de suite; et un maître qui voudrait s'opposer à cette pratique deviendrait bien impopulaire. Lord Boringdon, un des témoins, (qui a comparu devant la commission,) dit que les professeurs reçoivent un nombre d'élèves plus considérable que celui auquel ils pourraient enseigner avec fruit, et que le principal (dont le salaire, comme il l'a fait connaître lui-même, s'élève à peu près à £6000 par année) n'a que peu d'influence dans l'école; les seuls rapports qu'il ait avec les élèves étant par l'intermédiaire de la férule."

Enfin le *London Times*, que nous avons cité plus haut, termine ses longues appréciations sur l'état des écoles publiques en Angleterre, par les paroles suivantes que nous recommandons à la méditation de ceux qui n'apprécient pas assez les fruits du dévouement en matière d'éducation, et qui n'ont peut-être pas pour nos éducateurs, en Canada, toute la reconnaissance qu'ils méritent.

"En somme les parents anglais ne reçoivent pas ce qu'ils ont droit d'attendre, et ce pourquoi ils donnent un prix qu'aucun professeur n'a pu obtenir depuis le temps des philosophes de l'antiquité."

En même temps que la commission royale, en Angleterre, signalait en termes si énergiques la faillite des écoles de l'Etat, que la presse nous offre des commentaires si propres à faire ressortir cette faillite, un membre d'une autre commission, dans un document officiel, bien qu'il soit protestant, et assez mal disposé contre le catholicisme, ne peut refuser à la vérité de rendre un témoignage honorable au dévouement et au succès de nos religieux. C'est M. l'inspecteur Sheridan qui s'exprime comme suit, en parlant des écoles en Irlande, dirigées par les religieux, et les religieuses. Après avoir fait remarquer que le nombre des élèves de ces écoles qui continuent leurs cours dans les universités est plus grand que celui des écoles nationales, il dit: "Ces instituteurs ne sont soumis à aucun examen, parce que les commissaires considèrent comme chose admise qu'ils sont assez instruits pour remplir les devoirs d'instituteurs dans les écoles nationales; et, de fait, on ne saurait nier que la majorité d'entre eux—des religieuses surtout—sont infiniment plus instruits que les instituteurs des écoles nationales ordinaires; tandis qu'il est également vrai qu'ils apportent à l'accomplissement de leurs devoirs, un dévouement auquel ne peuvent prétendre même les

(1) Cette école est fréquentée par environ 400 élèves.

plus zélés des instituteurs laïques. On ne saurait nier non plus que leurs écoles produisent une somme incalculable de bien. Leurs élèves reçoivent une éducation morale et religieuse de premier ordre. On les forme à des habitudes de modestie, d'ordre, de propreté, en même temps qu'on leur inculque un respect et un amour inviolable pour la vérité. Et ceux qui assistent aux cours régulièrement, et qui les fréquentent jusqu'à ce qu'ils aient atteint les hautes classes, reçoivent une excellente éducation littéraire."

Voilà un témoignage bien honorable, et qui vient d'une source qu'on ne saurait regarder comme partielle. Pour nous, canadiens catholiques, tandis que ceux que nous pourrions appeler nos adversaires, sont réduits à déplorer leur défaut de succès dans l'éducation, que la vérité leur arrache des éloges pour nos éducateurs, sachons apprécier notre bonheur, les avantages immenses que confère au pays le dévouement de ses éducateurs. Car, les progrès de l'éducation en Canada, ont laissé en arrière, bien loin, tous les autres progrès. Si l'agriculture, le commerce, l'industrie manufacturière s'étaient développés avec autant de rapidité que l'éducation, le Canada aujourd'hui, avec une population comparativement faible, serait, sous le rapport des progrès accomplis pendant les deux derniers siècles, un des premiers pays du monde.

HENRI BEAUBRY, Ptre.

Montréal, 29 juillet 1864. (1)

Monsieur le Rédacteur de l'Echo du Cabinet de Lecture Paroissial,

J'ai l'honneur de vous adresser une analyse succincte et telle que mes moyens m'ont permis de la faire, du discours remarquable que nous avons eu l'avantage d'entendre le jour de la fête de St. Jacques, patron de notre société. Je regrette qu'une plume plus exercée, à défaut de la sténographie, n'ait pu vous transmettre fidèlement le texte de cette allocution si pleine d'intérêt, de chaleur et de sentiment.

Telle qu'elle est, cette analyse qui n'est qu'un squelette, pourrait donner à vos lecteurs, si vous voulez bien l'insérer dans vos colonnes, au moins un aperçu des idées fondamentales éloquentement développées par le Rév. Messire Daniel.

J'ai l'honneur d'être.....

UN MEMBRE DE L'UNION ST. JACQUES.

UNION ST. JACQUES.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUEL.

Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble! Messieurs,

Si jamais la Religion a éprouvé une joie sensible, c'est bien lorsqu'elle a sous les yeux, comme dans la fête de ce jour, le touchant spectacle de l'union la plus fraternelle. Aimez-vous les uns les autres, avait dit Notre Seigneur: c'est à cette marque qu'on vous reconnaîtra pour mes disciples. Ce que Notre Seigneur avait recommandé par dessus tout, vous le pratiquez

(1) Tout en remerciant bien sincèrement de son envoi l'auteur de cette analyse, nous le prions de vouloir nous excuser, si nous n'avons pas pu la faire paraître immédiatement.

aujourd'hui: vous réjouissez donc le cœur de Dieu. Vous goûtez vous-mêmes le fruit délicieux de cette aimable concorde, car tous vous êtes heureux, tous vous êtes contents. Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble!

Puisqu'il m'est donné, messieurs, de vous adresser la parole en ce jour solennel de la fête de votre glorieux Patron, permettez-moi de vous rappeler en peu de mots les avantages de votre belle société et les principes qui doivent constamment la guider, si vous voulez qu'elle vous soit profitable.

I.

Et d'abord avantages de votre société.

Ces avantages, messieurs, vous les appréciez d'autant plus aujourd'hui, que vous en avez été plus longtemps privés. Qui de vous, en effet, en voyant d'une part ce que faisait l'esprit d'association parmi nos frères d'origine différente, et de l'autre, le malaise dans lequel vous laissait votre isolement? Qui de vous n'a gémi plus d'une fois au fond de son cœur sur cet état de chose? Qui de vous n'a désiré souvent y porter remède? Enfin, vos vœux se sont réalisés, et aujourd'hui vous voilà au nombre de près de 500, réunis ensemble, ne formant pour ainsi dire qu'un cœur et qu'une âme.

Gloire donc à vous tous! gloire à ceux qui ont pris l'initiative de cette bienfaisante et généreuse entreprise! gloire à ceux qui se sont dévoués, pour la conduire à bonne fin.....

Premier avantage. Avec cette société, vous cimentez l'union qui doit régner entre les Canadiens, s'ils veulent être forts.

Qu'est-ce qui fait, en effet la force? On vous l'a dit mille fois, c'est l'union. Qu'est-ce qui a rendu l'empire Romain pendant tant de siècles l'arbitre des destinées du monde? L'union. Qu'est-ce qui donne aujourd'hui tant de poids aux volontés de la France, dans le conseil des souverains? L'union. Et sans recourir à des exemples étrangers. Qu'est-ce qui a soutenu nos pères dans cette lutte de géants qui a duré près de deux siècles? L'union. Qu'est-ce qui nous aidera nous-mêmes à sortir victorieux des périls qui nous menacent? L'union, et l'union seule. Ah! que les Canadiens ne le comprennent donc-t-ils tous!... Que ne s'unissent-ils, au lieu de se diviser!...

Vous du moins, messieurs, vous l'avez compris. Il fut un temps où, sans être désunis, vous ne vous connaissiez pas; vous viviez étrangers les uns aux autres: le voisin ignorait son voisin. Tout en souffrait, et les particuliers, et la nation elle-même. Vous vous êtes formés en société, et à présent vous vous connaissez; vous vous appréciez; vous vous aimez. Voilà le premier avantage de votre société; elle cimente l'union qui doit régner entre les Canadiens.

Deuxième avantage. Avec cette société, vous vous soutenez les uns les autres.

J'ai parlé tout à l'heure, messieurs, de l'esprit d'association de nos frères d'origine différente. Qui ne connaît les résultats prodigieux de cet esprit d'association? Ces résultats, on les retrouve partout: dans le commerce, dans les grandes entreprises, et jusques dans la politique. Sans cet esprit d'association, jamais ils n'eussent atteint ce degré de prospérité où ils sont parvenus en quelques années. Qui nous empêche de nous entendre et de nous assister également?

Quoi ! sera-t-il éternellement dit que lorsque quelqu'un parmi nous aura besoin d'ouvrage, il ne trouvera personne pour lui en procurer ? Sera-t-il éternellement dit que lorsque quelqu'un se mettra à la tête d'un entreprise, il n'aura personne pour le seconder, et que toujours nous préférons favoriser des étrangers ? Sera-t-il éternellement dit que lorsque quelqu'un aura obtenu d'heureux succès, n'importe dans quelle branche, il ne pourra trouver un seul approbateur pour le féliciter ? Sera-t-il éternellement dit que lorsque quelqu'un sera sous le coup du malheur, il ne rencontrera, comme Job, que des amis cruels pour insulter à sa douleur ? Non, messieurs, et grâces vous en soient rendues : autant qu'il dépendra de vous, on ne pourra plus le dire. En vous unissant en corps, votre dessein bien arrêté a été de vous prêter un mutuel appui, de vous encourager, et, si besoin est, de vous consoler. Voilà un avantage non moins précieux de votre société.

Troisième avantage. Avec cette société, vous vous créez des ressources pour les jours mauvais. Ça été, messieurs, un malheur dans le passé de voir le Canadien isolé ; de le voir exposé aux traits de l'envie par suite de ses succès, et plus souvent de le voir abandonné dans ses revers. Ça été un plus grand malheur encore de le voir dissiper le fruit de son travail et de ses épargnes, ou victime de l'infortune, être obligé de tendre la main et d'implorer la charité publique. Désormais ne sera dissipateur, ne sera nécessaire que qui le voudra bien. En effet, par la modique contribution mensuelle que vous exigez, vous forcez d'une part le sociétaire à ne plus jeter à l'aventure le prix de ses sueurs ; de l'autre, par les allocations que vous lui faites aux jours d'épreuves, vous assurez son avenir, vous l'arrachez de la misère. Ces avantages, messieurs, sont trop connus de chacun de vous pour que je m'arrête à les développer. Bien aveugle celui qui ne les verrait pas ; bien insoucieux celui qui n'en profiterait pas. Tel est donc le bienfait de votre société. Ici, M. le prédicateur nous a exposé les principes qui doivent la guider.

Mais ici surtout je ne puis faire autre chose qu'indiquer les principales idées du Rév. Messire Daniel.

Ces principes, a-t-il dit, sont ceux là-mêmes qui l'ont guidée jusqu'à ce jour.

1<sup>o</sup> *Esprit de religion.* Toute société qui ne s'appuie pas sur la religion, est un édifice bâti sur un fondement ruineux. Tout ou tard, il s'écroulera. Que sont devenues tant de sociétés florissantes qui ont voulu s'isoler de la religion, se soustraire à son influence bienfaisante ? Elles ont dégénéré en licence ; elles se sont fractionnées, et ont fini par s'éteindre. Pouvaient-elles en être autrement ? Elles étaient privées du souffle vivifiant qui seul pouvait les seconder. Ayant rejeté l'unique autorité qui pouvait les diriger, elles se sont trouvées comme un vaisseau sans boussole au milieu des mers. Vous avez donc agi sagement, messieurs, quand vous avez exigé de chaque sociétaire qu'il fût catholique, et qu'il n'appartint à aucune de ces sociétés qui sont le fléau des peuples.

2<sup>o</sup> *Esprit de paix.* Des sociétés telles que la vôtre, ont pour but de rapprocher les hommes, de les unir entre eux. Mais comment obtiendront-elles ce but ? À une condition. À la condition qu'elles bannissent de leur sein toutes les questions irritantes. Comment certaines sociétés, d'ailleurs bien composées, sont-elles devenues nuisibles ? Comment se sont-elles perdues ? Parce qu'on a laissé s'y introduire des ferments de divi-

sion. Vous avez donc eu grandement raison, quand vous avez statué que jamais la politique, cette pomme de discorde, ne franchirait le seuil de vos assemblées.

3<sup>o</sup> *Esprit de modération.* Dans une ville où ces sociétés sont appelées à jouer un rôle important, n'est-il pas à craindre qu'elles ne deviennent dangereuses ? Non, messieurs, si elles se conservent dans l'esprit de modération qui les distingue aujourd'hui. Or, elles s'y conserveront, si chacune se fait un devoir de ne pas empiéter sur les droits de l'autre ; si toutes se font un point d'honneur de ne pas introduire des usages qui amèneraient des désordres. Vous avez donc bien fait, messieurs, de vous en tenir à votre programme : à une fête religieuse, à une procession, et tout au plus, à un banquet fraternel. Ces démonstrations valent mieux que toutes ces parties de plaisir qui n'enfantent que la corruption des mœurs.

Puisque c'est d'après ces principes que votre société est constituée et qu'elle se maintient, nous lui disons : Union St. Jacques, marche et prospère, soit béni de Dieu et des hommes !

En finissant, M. le prédicateur fit un appel au patriotisme de son auditoire en faveur de l'œuvre de la colonisation qu'il regarde avec raison comme la principale ressource du pays. Déjà, dit-il, j'ai eu occasion de traiter devant vous ce sujet et de vous engager non-seulement à souscrire, mais encore à former des listes d'associés. Bon nombre l'ont déjà fait, je conjure de nouveau ceux qui ne l'ont pas fait encore et qui le peuvent, de se hâter. Pour vous encourager, songez à tous les sacrifices de nos pères ; songez à l'avenir du pays. En retenant sur le sol natal la jeunesse ; en l'aidant à s'établir sur les terres que la Providence nous a léguées, vous acquerez un nouveau droit aux bénédictions célestes, et à la reconnaissance de vos concitoyens qui ne manqueront pas eux-mêmes de seconder vos louables efforts.

### Sentiments de Pie IX envers la France.

La lettre suivante, écrite par un des correspondants de la *Semaine religieuse*, témoigne des sentiments intimes de Pie IX pour les Français :

« J'arrive il y a peu de temps de Rome, cette ville éternelle qui remue tous les cœurs, et je crois faire plaisir aux Parisiens et à la France entière en leur racontant naïvement ce qui s'est passé entre le Souverain Pontife et deux prêtres français, l'un du diocèse de Bayeux et l'autre de celui de Pamiers.

« Admis chez le Pape avec trois habitants de Rouen, nos deux prêtres, à la vue du vicaire de Jésus-Christ, étaient tombés à genoux ; mais aussitôt Pie IX leur cria : « Debout, debout, » les fit approcher, leur donna l'anneau du pêcheur à baisser, et s'empressa de leur demander avec une tendre sollicitude leurs noms, leurs qualités, les motifs de leur voyage, et il les entretint longtemps de leurs diocèses et de leurs évêques, qu'il dit connaître parfaitement. Saisis d'une sainte timidité, nos deux prêtres avaient laissé au Pape l'initiative de la conversation. Enfin le prêtre de Bayeux, s'enhardissant et prenant la parole, non sans une certaine crainte mêlée de respect, tint ce langage au Pontife-Roi :

« — Votre Sainteté, Très-Saint-Père, a rendu un instant les Français, mais surtout les Parisiens, bien contents, bien heureux.

— Et comment cela ? reprit aussitôt Pie IX avec une curiosité qui dénote un cœur satisfait.

— On espérait que Votre Sainteté viendrait au printemps visiter la ville de Paris.

— Oh ! oui, oh ! oui, j'y serais allé... mais le congrès n'ayant pas lieu, le pauvre vieux Pape restera chez lui. Il se fait déjà trop vieux pour voyager si loin.

— J'en suis bien fâché, Très-Saint-Père, car votre présence en France eut soulagé bien des cœurs, et je ne crains pas de dire à Votre Sainteté que les Parisiens auraient fait des folies pour la recevoir ; de Marseille à Paris, le voyage de Votre Sainteté n'eût été qu'un triomphe continu.

— Et le bon vieillard paraissait ému, il pleurait.

— Mais, dit-il en élevant ses beaux yeux mouillés vers le ciel, mais les Français m'aiment donc bien ?

— Oui, Très-Saint-Père, et, à quelques rares exceptions près, je ne saurais vous exprimer combien ils vous vénéraient, combien ils vous aiment.

— Oh ! je ne les paye pas d'ingratitude, dit-il ; non, je ne les oublie jamais devant Dieu ; je voudrais les savoir tous heureux. Noble et généreux peuple que j'aime dès l'enfance, mais dont l'amour s'est accru avec l'âge, je voudrais bien te voir, te bénir ! Oh ! oui, je voudrais bien voir cette belle ville de Paris dont on vante les merveilles, les vertus et la charité ; je voudrais bien en visiter les magnifiques et riches églises, en admirer la grandiose architecture qui n'est pas celle de Rome, en bénir enfin les pasteurs et les brebis, mais surtout ce tendre enfant impérial qui m'est cher à plus d'un titre.

— Pie IX paraissait alors profondément ému. Il se leva de son siège avec une espèce d'enthousiasme en disant :

— O France, je te bénis en bénissant tes enfants !

— Et nous reçûmes pour nos frères la bénédiction d'un père chéri et bien-aimé. Je suis venu, moi qui trace ces lignes, en apporter la nouvelle à la bonne ville de Paris. Puissent les habitants ne point l'oublier : la bénédiction d'un vieillard ne peut que porter bonheur."

### Pie VII et Madame, mère de Napoléon Ier.

Les *mémoires du cardinal Consalvi*, qui ont paru en deux volumes avec une introduction et des notes par M. Crétineau-Joly, sont une bonne fortune pour l'histoire et une révélation pour tous. Nous croyons devoir choisir, parmi tous les documents inédits cités à pleines mains dans cet ouvrage, deux lettres, l'une du pape Pie VII, et l'autre de Madame, mère de l'empereur Napoléon Ier. Ces deux lettres sont admirables à tous les points de vue, et nous devons remercier le cardinal Consalvi de les avoir conservées.

— *Pie VII au cardinal Consalvi, à Rome.*

— Notre cardinal bien-aimé,

— Puisque votre santé ne se rétablit pas et que les affaires ne cessent de vous préoccuper, nous désirons très-vivement que vous preniez enfin quelques jours de repos pour mener ensuite à bon terme les diverses négociations dont vous êtes chargé. Les insomnies que vous éprouvez, et les travaux incessants auxquels vous vous livrez à notre insu et contrairement à notre volonté, sont pour notre cœur un chagrin continu.

— Nous tenons à vous conserver au gouvernement de l'Etat, et le meilleur moyen d'arriver à ce but de nos désirs, c'est de ne pas épuiser votre vie dans des travaux au-dessus des forces humaines. Vous ne pouvez, vous ne devez pas tout faire, et, grâce à Dieu, vous avez assez d'utiles et dignes auxiliaires pour vous permettre de vous épargner un peu. Allez passer une ou deux semaines à Tivoli ou à Porto-d'Anzio, ou, mieux encore, venez à Albano, ce qui vous rapprochera de Castel Gandolfo et embellira encore pour nous les beaux jours dont nous jouissons ici.

— La famille de l'empereur Napoléon nous a fait connaître, par le cardinal Fesch, que le rocher de l'île de Saint-Hélène est mortel, et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris cette nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez sans aucun doute ; car nous devons nous souvenir tous les deux qu'après Dieu c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit ou des égarements de l'ambition humaine ; le Concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur.

— La mère et la famille de Napoléon font appel à notre miséricorde et générosité ; nous pensons qu'il est juste et reconnaissant d'y répondre. Nous sommes certain d'entrer dans vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part aux souverains alliés, et notamment au prince régent, qui nous a donné tant de témoignages d'estime. C'est votre cher et bon ami, et nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil.

— Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un ; nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne.

— Nous avons reçu et lu une lettre très-fortement motivée du cardinal di Pietro, relative aux affaires religieuses de France. Nous vous la renvoyons, quoique nous sommes à peu près sûr qu'elle vous a été communiquée d'avance. Les exigences du cabinet de Paris sont trop absolues, et nous ne voulons pas y accéder dans la forme imposée. Faites comprendre cela à l'ambassadeur, et réglez la chose avec lui ; mais ne cédez pas sur le point capital. Les détails s'arrangent toujours d'eux-mêmes.

— En priant la divine Providence d'exaucer les vœux que nous formons pour le rétablissement de votre santé, qui nous est si précieuse, nous vous donnons de cœur la bénédiction apostolique.

Pius PP. VII.

— Castel Gandolfo, 6 octobre 1817. "

— *Madame, mère de l'empereur Napoléon Ier, au cardinal Consalvi.*

— Je veux et je dois remercier Votre Éminence pour tout ce qu'elle a fait en notre faveur depuis que l'exil pèse sur mes enfants et sur moi. Mon frère, le cardinal Fesch, ne m'a point laissé ignorer de quelle généreuse façon vous aviez accueilli la demande de mon grand et malheureux proscrit de Sainte-Hélène. Le cardinal m'a dit qu'à la prière si juste et si chrétienne

de l'empereur, vous vous étiez empressé d'intervenir auprès du gouvernement anglais et de chercher des prêtres dignes et capables. Je suis vraiment la mère de toutes les douleurs, et la seule consolation qui me soit donnée, c'est de savoir que le très-saint Père oublie le passé pour ne se souvenir que de l'affection qu'il témoigne à tous les miens.

— Mes fils Lucien et Louis, qui s'honorent de votre inaltérable amitié, ont été bien sensibles à tout ce que le Pape et Votre Éminence ont fait à notre insu pour préserver notre tranquillité menacée par les puissances. Nous ne trouvons d'appui et d'asile que dans le gouvernement pontifical, et notre reconnaissance est aussi grande que le bienfait. Je prie Votre Éminence d'en déposer l'hommage aux pieds du saint pontife Pie VII. Je parle au nom de toute ma famille de prospérité, et surtout au nom de celui qui meurt à petit feu sur un rocher désert. Sa Sainteté et Votre Éminence sont les seuls en Europe qui s'efforcent d'adoucir ses maux et qui voudraient en abrégier le terme. Je vous remercie tous deux avec mon cœur de mère, et je reste toujours, de Votre Éminence, la très-dévouée et très-reconnaissante,

“MADAME.

“27 mai 1818”

## JEANNE-MARIE.

(Suite.)

### II.

#### LE VIEUX CLAUDE.—LE MARCHÉ.—L'ASSASSINAT.

Jeanne-Marie avait deviné juste en annonçant à son mari que Claude, parrain de Vincent, ne pouvait manquer d'aller à l'un des marchés les plus considérables du pays. Le marchand de bœufs faisait à Bains de superbes affaires dont il cachait soigneusement le chiffre. Huit jours avant le marché, il commençait des tournées dans les fermes, achetant du bétail qu'il conduisait ensuite lui-même à la foire. Nul ne s'entendait mieux que lui à faire valoir sa marchandise, à rajennir un cheval, à donner bonne apparence à une vache laitière. Sa finesse n'allait pas jusqu'à la tromperie, mais Claude ne s'arrêtait que tout juste à la limite de la bonne foi. Bien connu des chalands, il était cependant rare qu'ils ne se laissassent pas prendre à ses paroles adroites, il connaissait trop les ruses du métier pour ne pas savoir à propos offrir une chopine de cidre, et même une bouteille de vin.

Arrivé à Bains, la veille de la foire, il était descendu dans la plus belle auberge du pays, et avait soigné lui-même avec le zèle d'un propriétaire six magnifiques paires de bœufs qu'il comptait vendre bon or sonnant.

Dès le matin vêtu de sa blouse bleue, le front caché par un chapeau de paille, tenant en main une houssine, il mena ses couples de bêtes au rendez-vous général, et attendit avec un sourire satisfait la visite des acheteurs.

Il connaissait tout le monde à Bains. Comme on le savait riche, on le saluait assez bas. Son influence pouvait être utile à beaucoup de gens qui ne l'aimaient guère, et qui, par politique, flattaient ses goûts d'éleveur et ses instincts d'économie.

Les chalands vinrent tard.

Claude vendit une couple de bœufs blancs un assez bon prix ; mais on trouva qu'il surfaisait trop les autres, et le riche propriétaire commença à croire qu'il serait obligé de les emmener, car il était décidé à ne pas rabattre un écu du prix demandé.

Comme il était en pourparler avec un premier valet de ferme, un petit homme à figure de fouine, ravagée par la petite vérole, au dos voûté, aux mains crasseuses, aux yeux louches et chassieux, ébaucha une grimace qui pouvait passer pour un sourire, et lui lança un regard significatif.

Claude fit le geste de porter la main à son chapeau. Le petit homme qui se dandinait en marchant, pour ne pas avoir l'air de boiter, s'approcha du marchand de bœufs et entama une conversation parfaitement étrangère à la foire, aux habitants du bourg et à la vente des bestiaux.

— Je ne m'attendais pas à vous voir ici, dit-il enfin...

— Mon intention n'était pas de venir non plus... c'est au dernier moment que je me suis décidé... Vous savez, j'aime mes bêtes quasiment autant que le monde...

— Voyons, dit Pierre Lendèveur le valet de ferme, voulez-vous sept cents francs de chaque paire ?

— Ouais ! dit le petit homme, vous passez pour un malin, et votre réputation n'est point volée... Sept cents francs ! mais si Claude en veut huit cents, je me charge de les lui placer chez M. de Camarge...

— Que ne le disiez-vous hier ? demanda Claude.

— Je comptais vous apprendre demain qu'il m'avait donné commission de lui trouver trois paires de bœufs.

— Demain, c'était un peu tard.

— Vous m'aviez annoncé que vous ne viendriez point à Bains, et comme moi, je ne me rends que demain à votre village...

— Ah ! vous avez affaire par chez nous...

— Oui, répondit le petit homme, une mauvaise affaire...

— Avec qui ?

— Ah çà, mais vous devez bien le savoir...

— Nullement.

— Vous ignorez qu'on vend chez Lazare...

— Vendre chez Lazare...

— Eh ! mon Dieu, oui.

— Pour une grosse dette ?

— Trop forte pour eux : cent écus...

— Grosse pour tout le monde, M. Guillot...

— Comment se fait-il, reprit le petit homme, qu'on ne vous ait rien dit, à vous le parrain de Vincent... ?

— Lazare est timide...

— Et Jeanne-Marie est fière.

— Monsieur Claude, interrompit le valet de ferme, vous refusez de me céder votre attelage ?

— Jusqu'à voir, oui, mon garçon... Mais si, à sept heures, tu n'as rien trouvé et que je n'aie rien vendu, trouve-toi à l'auberge de la Tête-Noire et nous reprendrons la conversation.

— Au revoir, monsieur Claude.

— Peut-être, l'ami Pierre !

Le petit homme, huissier de profession, cumulant le plus de métiers possible pour augmenter ses revenus, reprit l'entretien à la phrase suspendue par le valet de ferme.

— Je vous disais donc que Jeanne-Marie est fière... bonne, pas moins, aimant ses poussins comme une poule couveuse, et dévouée à son mari jusqu'à son dernier

souffle ; ce sont de bonnes petits gens ! Tout huissier que je suis, et obligé par état de m'endurcir le cœur, je me trouve tout retourné quand je porte du papier timbré dans cette maison...

— Il y a longtemps qu'ils sont dans la gêne ?

— Depuis plus d'un an !

— Et j'ai mangé un poulet chez eux, il y a huit jours.

— Le dernier, sans doute... Ah ! dame, Jeanne-Marie a autant de bonté que d'orgueil... Tout huissier que je suis, quand je fais une apparition chez eux, quoique ce soit à leur dol, ils ne m'en offrent pas moins un verre de cidre et une tranche de lard... Après tout, ce n'est pas ma faute...

— Sans doute ! sans doute ! répondit Claude troublé.

— Après la disette, la grêle et la maladie des pommes de terre, de l'an dernier, ils empruntèrent cent écus à Mathias... à huit, payables en un billet... l'échéance est arrivée avant qu'ils eussent de l'argent... elle était à trois mois... Mathias a renouvelé l'effet... à seize... mais le terme échu, il a refusé tout arrangement... ; de là tout ce qui suit le défaut de paiement... demain matin je les exécute.

— On ne m'a rien dit ! rien dit ! répétait Claude.

— Auriez-vous payé ? demanda l'huissier.

— Non !

— Alors à quoi aurait servi leur prière...

— Dans des cas semblables, pourtant, c'est aux parents, aux amis, qu'on s'adresse...

— Quand on espère quelque chose, mais de vous...

— Alors, ils me croient un méchant cœur ?

— Non.

— Ils me détestent... ?

— Vous vantiez il y a un instant l'accueil qu'ils vous ont fait lors de votre dernière visite.

— Ils me croient tout au moins incapable de rendre un service ?

— Leur avez-vous offert les vôtres ?

— Dieu m'en garde !

— De quoi vous plaignez-vous ?

— Ils m'humilient...

— Parce qu'ils ne vous tendent pas la main ?

— On est toujours bien aise d'être prié...

— Ah ! je comprends, cela flatte l'amour-propre...

Seulement, si être prié chatouille agréablement l'orgueil du riche, être refusé blesse l'âme du pauvre... de sorte que, dans ces cas-là, monsieur Claude, c'est à celui qui possède de l'or dans sa ceinture de dire au malheureux qu'on va chasser de chez lui : — Il y a comme ça dans les grandes villes des banquiers qui décampent et des notaires qui nous ruinent... Je mets des fonds à la caisse d'épargne de ton honneur... tu me rembourseras quand tu pourras... au surplus je suis le parrain de l'un de tes petits, et le curé m'a dit à l'église que ça m'obligeait à quelque chose ; le père de mon filleul ne verra donc pas sa ruine consommée, tandis que ce richard de Claude...

— Monsieur Guillot ! s'écria le marchand de bœufs.

L'huissier reprit sans avoir égard à l'interruption.

— Tandis que ce richard de Claude emplit tous les bas de laine de feu sa femme de beaux louis neufs...

— Je ne suis pas riche, monsieur Guillot.

— Il suffit que vous soyez à votre aise...

— Vous dites donc trois cents francs...

— Plus les frais...

— C'est lourd ! bien lourd ! dit le marchand de bœufs...

Si encore je faisais un marché magnifique pour nos trois paires de bœufs ; mais Pierre est un malin qui prend les intérêts de ses maîtres ; il n'y a point de pourboire à lui donner, ni de remise à lui offrir... Vous avez un propriétaire dans le voisinage de Redon, si vous pouvez...

Claude s'interrompit, il venait d'apercevoir Lazare.

Le marchand de bœufs se frotta les mains.

— Parions, dit-il, qu'il vient à la foire pour me demander de l'argent... Je connais les hommes, voyez-vous... Il a tardé le plus possible, afin de réuser sûrement... Jeanne-Marie est fine, elle s'est dit que je me laisserais attendre en voyant mettre leurs meubles à l'enchère et vendre leur maison par autorité de justice...

— Mais tout à l'heure vous sembliez bien disposé en leur faveur, dit Guillot.

— Tout à l'heure, vous m'aviez un peu ému, en me persuadant qu'ils mourraient plutôt de faim que de me demander quelque chose... Si d'un côté cette fierté me déplaît dans les pauvres, elle me touchait d'un autre, en me laissant croire que l'on m'aimait un peu pour moi...

— Les faits prouvent mieux la vérité que les paroles, monsieur Claude ; Lazare est venu à la foire, oui, mais voyez, il y a amené ses bœufs et son cheval.

— Tonnerre ! s'écria le marchand de bœufs, si je savais...

— Vous jugez que, s'ils vendent leurs bêtes, ils ne pourront plus cultiver leur champs... de quelque manière qu'ils se retournent, je les crois perdus... Ah ! voilà Mauduit qui regarde la Grise, une bonne bête, franche d'allure, et douce à la main... Lazare paraît bien triste... Mauduit marchande... Lazare va céder...

— Halte-là ! dit Claude, restez une minute ici, monsieur Guillot, il faut que je m'occupe un peu de ce guillard-là... Il me voit... il me salue... mais par ma foi ! il faudra que j'aille au-devant de lui, sous peine de ne pouvoir lui rendre service...

Claude avait raison.

Sorti le matin avec la volonté de suivre les instructions de Jeanne-Marie et d'essayer d'emprunter au parrain de son fils la somme dont il avait un si pressant besoin, il avait senti tout son courage l'abandonner quand il s'était trouvé au milieu du bruit, de la foule, du houlala de la foire. Les appels des marchands, les beuglements des vaches entassées, les longs mugissements des taureaux effrayés, les courses des chevaux dont on essayait la marche, les rires bruyants, les chansons des gens ivres, tout cela jeta son âme dans un découragement immense. Sa langue se paralysa, son esprit s'engourdit ; il aperçut Claude dans la foule, et se sentit incapable de lui adresser la moindre prière. Sa famille devait être sauvée, pourtant ! La Blonde et la Gare pouvaient pour quelques semaines conjurer sa ruine. Il résolut de les vendre, en dépit des conseils de Jeanne-Marie et de la présence du marchand de bœufs.

En quittant le greffier, Claude s'achemina lentement vers le père de Vincent. Il le regarda d'un air soupçonneux encore ; mais enfin il lui tendit la main ; et ne put s'empêcher de la serrer.

(A continuer.)